

### Santé ( 32 )

#### En bref

Le secteur de la santé humaine recouvre une grande diversité d'activités : hospitalières (dont les hôpitaux généraux, spécialisés et psychiatriques), celles des médecins et dentistes, des maisons médicales, des laboratoires médicaux, des centres de collecte de sang, des banques de sang et d'organes, le transport par ambulance, de revalidation ambulatoire (menées par exemple par des kinésithérapeutes ou des logopèdes), les activités relatives à la santé mentale, ainsi que les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les résidences service pour personnes âgées, etc.

Ces activités peuvent être organisées par les pouvoirs publics (communes, intercommunales, CPAS...) ou avoir un statut privé (associatif ou commercial).

Pris dans son ensemble, le champ de la santé et de l'action sociale occupe aujourd'hui la quatrième place au classement des secteurs offrant le plus de postes de travail salarié en Belgique, et la troisième place en Wallonie. Il constitue donc un important pourvoyeur de main-d'oeuvre. Celle-ci, répartie dans des organisations de taille variable, est très majoritairement féminine.

En raison de l'évolution démographique et du vieillissement de la population, on constate une forte augmentation du nombre de travailleurs dans l'ensemble du secteur. Une pénurie importante de personnel se fait sentir depuis plusieurs années en ce qui concerne le personnel infirmier, mais d'autres professions commencent à être touchées dans certaines régions (c'est notamment le cas des médecins, des professions paramédicales ou encore des aides-soignants). Les perspectives d'emploi sont donc importantes.

Les principaux métiers du secteur sont bien entendu liés aux soins (médecins, infirmiers, aides-soignants, professions paramédicales, psychologues) mais la palette de métiers est en réalité beaucoup plus large. On citera notamment le personnel administratif, technique, logistique, de cuisine ou encore d'entretien.

	Nombre d'établissements en 2008	Nombre de postes de travail salarié en 2008	Nombre de travailleurs indépendants en 2008 (1)
Wallonie	3 223	110 251	24 586
Bruxelles-Capitale	1 111	44 352	6 352
Flandre	5 484	194 198	42 867
<b>Belgique</b>	<b>9 818</b>	<b>348 801</b>	<b>73 805</b>

Sources: ONSS - statistiques décentralisées 31 décembre 2008 et ICN - Comptes régionaux 2008, calculs le Forem

(1) Les données ICN sont ventilées par code Nace-bel 2 chiffres. Pour le secteur de la santé, nous nous référons aux données pour le code Nace-bel 2003 "85" c'est-à-dire la santé et l'action sociale.

#### En détail

#### Activités du secteur

##### Description du secteur

La classification Nace-Bel (1) distingue différentes rubriques au sein du champ de la santé :

- **Les activités vétérinaires.** Ce sous-secteur comprend les activités de soins et de contrôles vétérinaires exercées sur des animaux de ferme et sur des animaux de compagnie ainsi que les activités des ambulances pour animaux.
- **Les activités hospitalières.** Cette rubrique comprend les services médicaux, chirurgicaux et techniques c'est-à-dire les diagnostics, les soins, les interventions chirurgicales, les analyses, les services d'urgence, l'hébergement (y compris le logement et les repas), etc. Ces activités peuvent être dispensées dans des établissements hospitaliers généraux, spécialisés, gériatriques, psychiatriques, des maternités, des sanatoriums, des centres de revalidation, ainsi que dans d'autres établissements de santé qui offrent des services d'hébergement.
- **Les activités des médecins et dentistes.** Ce sous-secteur englobe les consultations données et les soins dispensés par les médecins généralistes et spécialistes, ainsi que les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée (orthodontie, parodontologie,...). Ces activités peuvent être exercées dans des cabinets privés, des cabinets de groupe et des cliniques procurant des soins ambulatoires ou dans des établissements similaires attachés à des entreprises, des écoles, des maisons pour personnes âgées, des organisations professionnelles, ainsi qu'au domicile des patients. Les maisons médicales entrent dans cette rubrique.
- **Les autres activités pour la santé humaine.** Cette rubrique comprend une diversité d'activités dont celles des laboratoires médicaux, centres de collecte de sang, banques de sang et d'organes, le transport par ambulance, les activités relatives à la santé mentale, les activités de revalidation ambulatoire (dont celles des kinésithérapeutes, logopèdes, ergothérapeutes, etc.), des praticiens de l'art infirmier et des sages-femmes, etc. Le sous-secteur des « soins à domicile » en fait partie.
- **Les activités de soins infirmiers résidentiels.** Ce sous-secteur couvre notamment les activités de maisons de repos et de soins (MRS).
- **Les activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur.** Cette rubrique englobe les activités des maisons de repos pour personnes âgées (MRPA), des résidences service pour personnes âgées, des activités de soins résidentiels pour adultes et mineurs avec un handicap et moteur ainsi que d'autres activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur.

Sur le terrain, d'autres catégories que celles du Nace-Bel sont généralement utilisées pour évoquer les sous-secteurs de la santé (2). Parmi la multitude d'activités évoquées, on peut globalement distinguer les activités de type ambulatoire menées notamment dans des cabinets privés, maisons médicales, centres de santé mentale ou services pour personnes toxico-dépendantes, de celles avec hébergement menées par dans des hôpitaux, maisons de repos ou autres. Les catégories du terrain distinguent par ailleurs plus finement le type d'activité menée et le type de public pris en charge. On parlera ainsi des sous-secteurs des hôpitaux, des personnes âgées (repris ci-dessus en partie dans les « Activités de soins infirmiers résidentiels » et en partie dans les « Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur »), des maisons médicales, des soins à domicile, etc.

Pour finir, il est important de noter que la séparation entre les secteurs « action sociale » et « santé » n'est pas toujours très tranchée, certains établissements étant à cheval sur les deux secteurs (notamment dans le champ du handicap, de la santé mentale ou des toxicodépendances) ou intervenant sur les deux niveaux. Des professionnels de l'action sociale sont actifs dans le secteur santé, des paramédicaux dans l'action sociale.

### *Le secteur aujourd'hui*

« Le secteur des soins de santé belge est reconnu pour être un des meilleurs du monde ! » (3) En effet, la qualité de la formation mais aussi l'accessibilité des soins de santé grâce à l'intervention de l'Assurance maladie font la réputation de notre système.

Celui-ci connaît aujourd'hui des transformations importantes, majoritairement liées aux évolutions technologiques et au vieillissement de la population (4).

On assiste tout d'abord à une croissance importante du secteur de la santé humaine. Pour certaines fonctions, la demande de main d'oeuvre est même aujourd'hui telle qu'elle ne peut être satisfaite : une

pénurie importante de personnel se fait sentir depuis quelques années au niveau du personnel infirmier mais d'autres professions commencent à être touchées. En 2009, le FOREM a identifié une pénurie pour les métiers de médecin généraliste et spécialiste, infirmier en soins généraux et en soins spécialisés, ostéopathe, chiropracteur, kinésithérapeute, opticien-optométriste et opticien-lunetier (5). Pour les médecins et infirmiers, cette pénurie tient principalement aux conditions de travail : horaires décalés et variables, pénibilité physique, stress, etc. La féminisation des professions médicales et paramédicales ainsi que l'adoption du numerus clausus dans les études de médecine sont parfois aussi avancés pour expliquer certaines pénuries dans le secteur, ainsi que les conditions de travail.

En plus d'engendrer une forte croissance du secteur, le vieillissement de la population entraîne une augmentation du nombre de pathologies lourdes rencontrées. Ce facteur couplé aux évolutions technologiques de ces dernières années a des conséquences importantes sur les métiers du secteur et l'organisation des soins de santé.

Dans le secteur hospitalier, le recours à des technologies médicales de plus en plus avancées engendre un coût important que les institutions ne savent plus assumer seules. On assiste ainsi à la fusion et à la privatisation de nombreuses institutions qui se spécialisent autour de certaines activités et dans le cadre de l'élaboration de bassins de soins. En parallèle, les métiers tendent eux aussi à se spécialiser (c'est le cas notamment de la fonction d'infirmier). Dans un esprit de rentabilité, le temps d'hospitalisation des patients diminue tandis que d'autres lieux se médicalisent.

C'est notamment le cas des maisons de repos. Dans le secteur des personnes âgées, l'entrée de plus en plus tardive des résidents en institution, la hausse des pathologies lourdes et la diminution du temps de séjour en hôpital entraînent en effet une augmentation du nombre de lits dit « MRS », c'est-à-dire de lits réservés à des personnes âgées nécessitant des soins. Les professionnels du secteur sont de plus en plus confrontés aux problématiques de la démence et de l'accompagnement de fin de vie. En parallèle, les évolutions technologiques transforment ici aussi les métiers. L'utilisation de bracelets électroniques (en cas de démence) ou de technologies de détection des chutes impliquent par exemple une utilisation accrue des outils informatiques de la part du personnel. Comme dans le secteur des hôpitaux, on assiste par ailleurs à la privatisation de nombreuses institutions. Si dans le secteur hospitalier elles prennent la forme d'asbl, elles tendent plutôt ici à se commercialiser.

À côté des évolutions dans le secteur des hôpitaux et des personnes âgées, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une croissance importante du secteur des soins à domicile. Devant la pénurie du personnel infirmier, des réflexions sont actuellement menées pour tenter de rentabiliser un maximum le travail du personnel soignant dans ce secteur. Dans les années à venir, le profil des infirmiers et des aides-soignants va probablement évoluer pour pouvoir faire face à la demande.

Un autre champ important dans le secteur de la santé humaine est celui de la santé ambulatoire, dont font partie les cabinets privés, centres de santé mentale, services pour personnes toxico-dépendantes ou encore les maisons médicales. Ce champ est lui aussi en expansion. Pour ne parler que du sous-secteur des maisons médicales : ces institutions sont moins directement touchées par les évolutions technologiques et le vieillissement de la population. De par leur proximité avec les populations plus défavorisées, le travail y comporte une forte dimension humaine qui offre aux travailleurs du secteur un fort sentiment d'utilité directe mais les expose aussi à plus d'agressivité et de risques que dans d'autres secteurs.

En ce qui concerne les métiers du secteur, ils sont très variés et comportent pour la plupart une forte dimension humaine. Les principaux métiers sont bien entendu liés aux soins. Il s'agit des médecins, infirmiers, aides-soignants, professions paramédicales (tels que kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, etc.), professionnels de la santé mentale (tels que les psychologues, psychiatres, psychothérapeutes, etc.).

La fonction d'infirmière représente la première fonction du secteur en terme de nombre de travailleurs actifs. Les infirmiers sont présents dans l'ensemble des grands sous-secteurs mais sont particulièrement représentés dans les hôpitaux et les services de soins à domicile. Ce métier connaît aujourd'hui des évolutions importantes liées à la spécialisation de ses activités. Ainsi, l'exigence de diplômes et de spécialisations augmente : les institutions ont aujourd'hui davantage tendance à rechercher des infirmiers bacheliers que des brevetés et le port de titre(s) et/ou qualification(s) professionnelle(s) particulière(s) devient un enjeu important.

Le métier d'aide-soignant représente pour sa part la fonction la plus importante dans le secteur des personnes âgées mais son importance augmente également dans le secteur hospitalier. Dans les institutions de soins (MRPA, MRS, Centres de Soins de Jour, maison de soins psychiatriques, hôpital...), seuls les aides-soignants enregistrés comme tels auprès du SPF Santé Publique sont aujourd'hui autorisés à poser les actes relevant légalement de cette fonction. Au terme de la période transitoire en cours, les membres du personnel soignant enregistrés provisoirement devront avoir suivi une formation spécifique de 120 heures pour pouvoir obtenir leur enregistrement définitif.

A côté des professions directement liées aux soins, de nombreuses autres professions sont présentes dans le secteur, tels que le personnel administratif, technique, logistique, de cuisine ou encore d'entretien.

Texte rédigé en collaboration avec l'APEF

- (1) SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, NACE-BEL 2008 Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives
- (2) Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation asbl - Secteur non-marchand privé francophone et germanophone FE-BI asbl - Fonds fédéraux et bicommunautaire du non-marchand privé
- (3) C. Godard et I. Sammiez, Les métiers de la Santé et des soins Infirmiers, Service d'Information sur les Etudes et les Professions, 2006.
- (4) Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation asbl - Secteur non-marchand privé francophone et germanophone FE-BI asbl - Fonds fédéraux et bicommunautaire du non-marchand privé
- (5) Le Forem, Détection des métiers et Fonctions critiques en 2009, Marché de l'emploi, septembre 2010.

Autres lectures :

Le Forem, Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème du NON-MARCHAND en Région wallonne - Série 1 : Hôpitaux et maisons de repos, Charleroi, 2006

Health system in transition, Belgium health system review, vol. 12 n°5 2010, Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Médecine générale : comment pouvoir l'attraction et la rétention dans la profession ? - KBC report 90B, Centre fédéral d'expertise des soins de santé, 2008.

INAMI, Rapport annuel 2009.

Le cadastre en médecine générale et les maisons médicales, Santé conjugulée - avril 2009 - n° 48

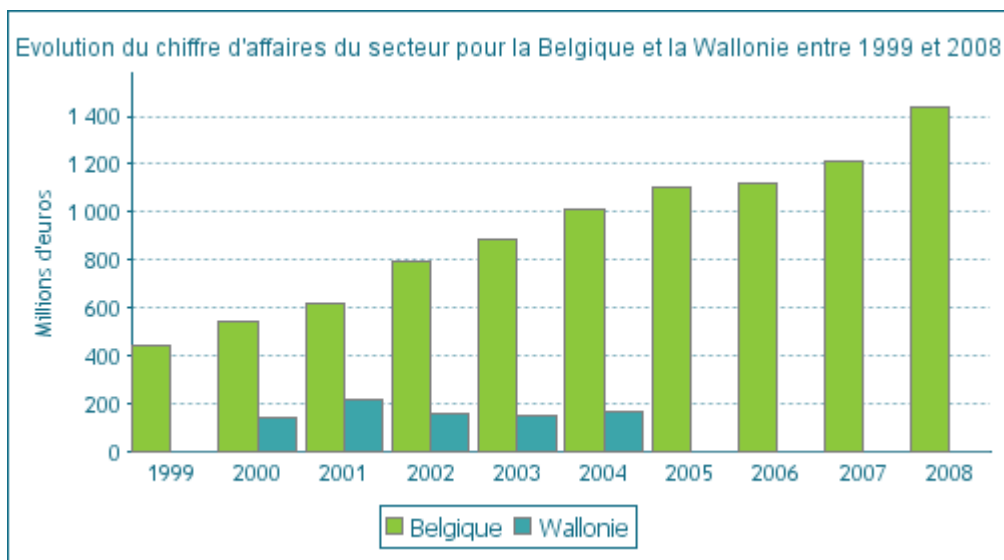
## **Positionnement économique du secteur**

### *Chiffre d'affaires*

En 2008, le chiffre d'affaires du secteur de la santé s'élève à plus d'un milliard d'euros (1,436 millions d'euros).

La majorité de ce chiffre d'affaires provient du sous-secteur de la santé humaine (65 %, soit 932 millions d'euros) tandis que le reste provient de la santé animale (35 %, soit 503 millions d'euros).

Ces 5 dernières années, le chiffre d'affaires de ce secteur n'a cessé de croître : entre 2002 et 2008, il est passé de 794 millions d'euros à plus de 1,4 milliard d'euros.



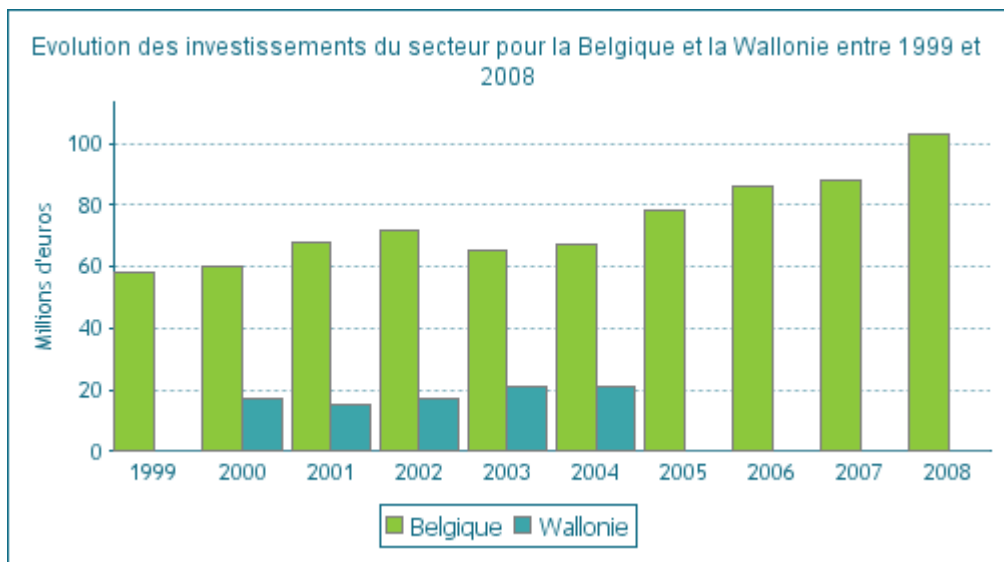
Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

### Investissements

Le secteur de la santé a effectué des investissements pour une valeur de plus de 103 millions d'euros en 2008. La Flandre présente la valeur des investissements la plus élevée puisqu'elle représente 54 % du total. La part de la Wallonie et celle de la Région de Bruxelles-Capitale ne sont pas connues pour cette même année. En 2004, leur part était respectivement de 32 % et 9 %.

Les investissements se répartissent à part quasi égale entre dans le sous-secteur de la santé humaine (50,1 %) et 49,9 % dans le sous-secteur de la santé animale.

Il est important de souligner que les activités de recherche et développement ainsi que le domaine pharmaceutique ne sont pas compris dans ce secteur (cf. secteur « Services aux particuliers et aux entreprises » pour la recherche et le développement et cf. « Industries chimiques et pharmaceutiques » pour le domaine pharmaceutique).



Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

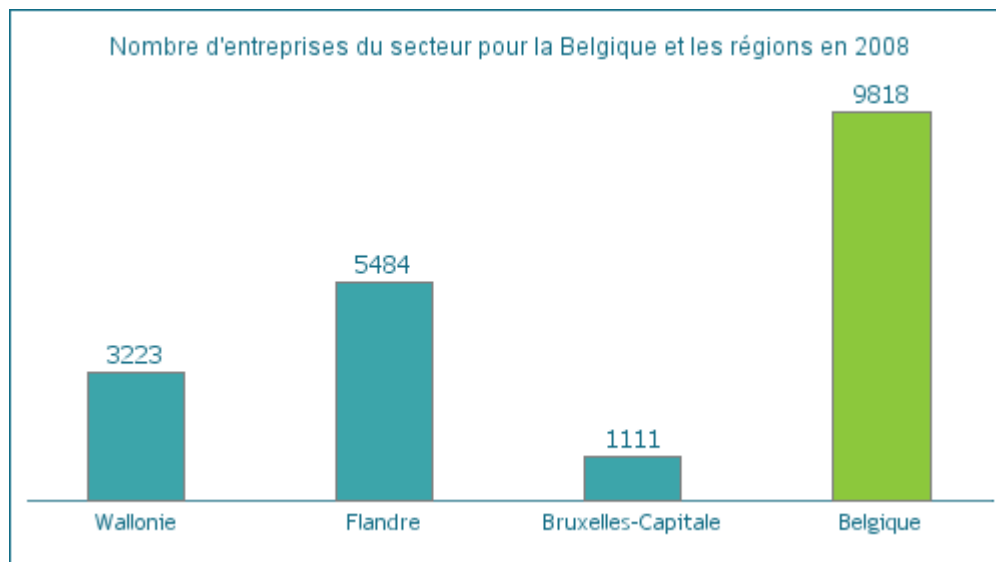
## Entreprises du secteur

## Belgique

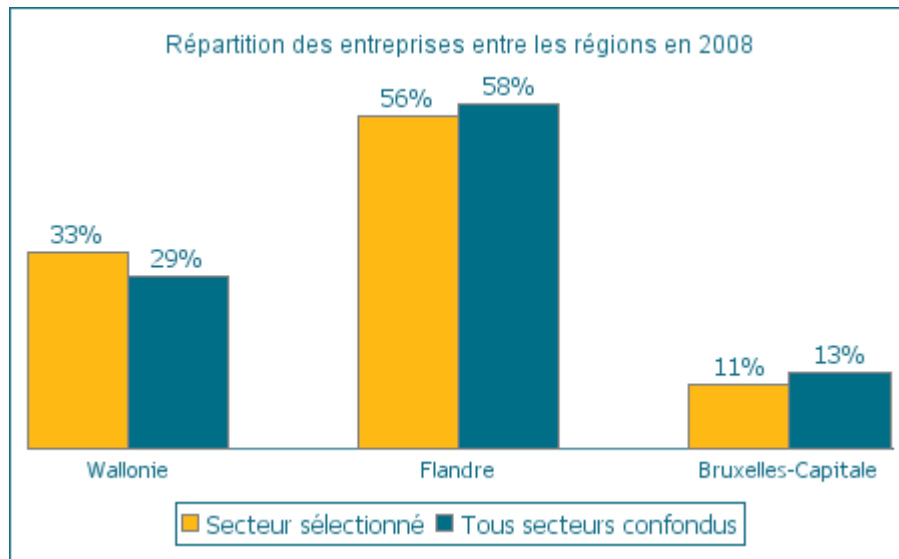
En Belgique et pour l'année 2008, le secteur de la santé compte 9 818 entreprises (1), soit 3,6 % de l'ensemble des entreprises belges.

La répartition géographique des entreprises du domaine de la santé est très semblable à celle de l'ensemble des entreprises du territoire. En effet, près de 60 % d'entre elles sont situées en région flamande, 33 % en région wallonne et 11 % en région de Bruxelles-Capitale.

Parmi ces entreprises, 97 % appartiennent au sous-secteur de la santé humaine et 3 % au sous-secteur de la santé animale.



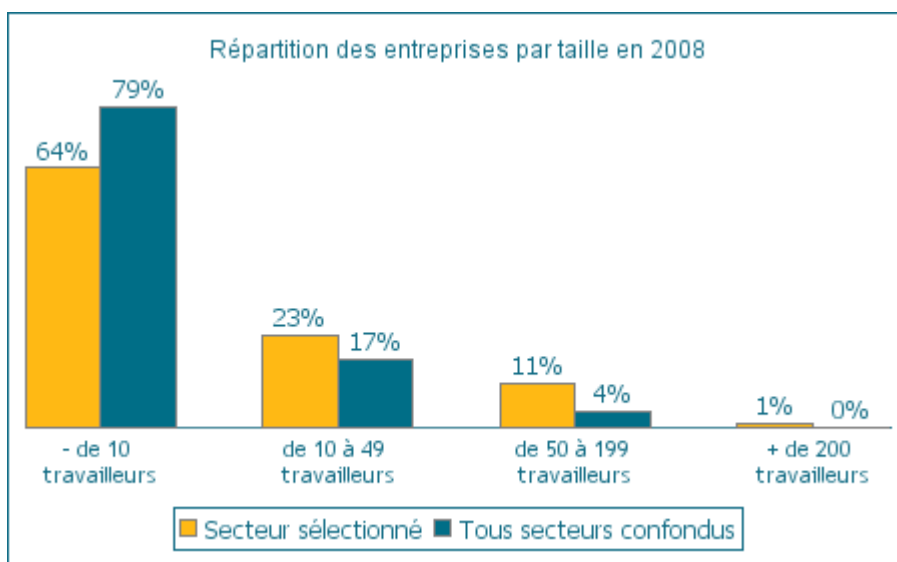
Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

## Wallonie

En Wallonie, pour l'année 2008, le secteur de la santé comptabilise 3 323 entreprises, soit une légère augmentation de 1,1 % par rapport à l'année 2007 (contre + 1,9 % sur l'ensemble de la Belgique. Les entreprises de ce secteur représentent 4 % de l'ensemble des entreprises wallonnes. La majorité d'entre elles emploient moins de 10 travailleurs (64 %). Cependant le secteur de la santé compte également des très grandes entreprises, employant plus de 200 travailleurs. Ces entreprises représentent plus de 10 % de l'ensemble des entreprises de cette taille en Wallonie. Cela signifie qu'en Wallonie une très grande entreprise sur dix appartient au secteur de la santé, ce sont principalement les grands hôpitaux.

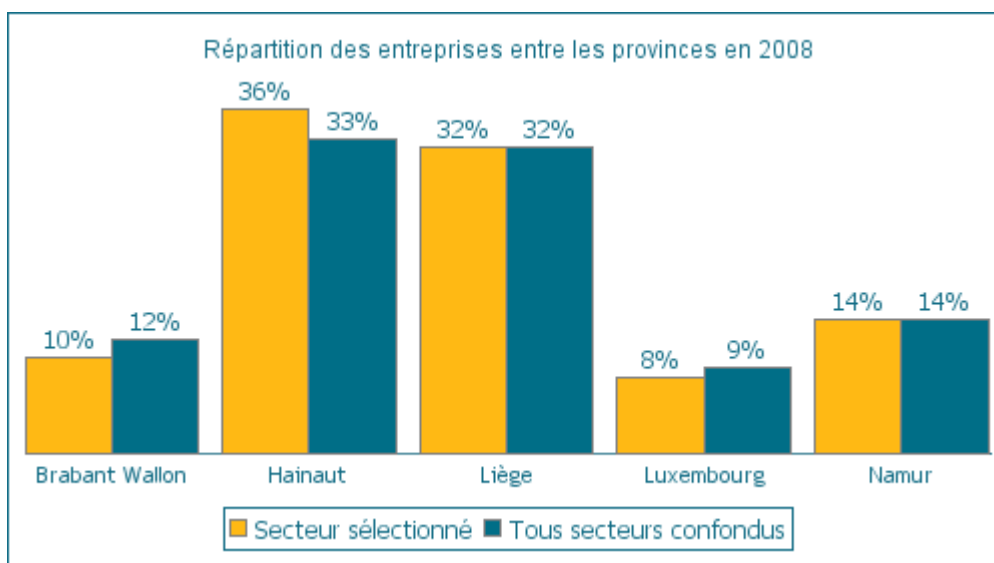


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Ce sont dans les provinces de Liège (32 %) et de Hainaut (36 %) que sont situées la majorité des entreprises du secteur de la santé.

Si l'on compare la proportion d'entreprises actives dans le secteur de la santé sur l'ensemble de la région et la proportion de ces mêmes entreprises dans chacune des provinces, c'est dans la Province de Liège que l'on retrouve la proportion la plus importante d'entreprises de la santé.

C'est par contre en Hainaut que l'on rencontre le plus d'entreprises de grande taille en terme de volume d'emplois.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

(1) Le terme « entreprise » désigne, pour les statistiques ONSS, l'unité d'établissement c'est-à-dire un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise. Il ne faut donc pas confondre avec la notion d'employeur (un employeur peut compter différentes unités d'établissement).

## Emploi dans le secteur

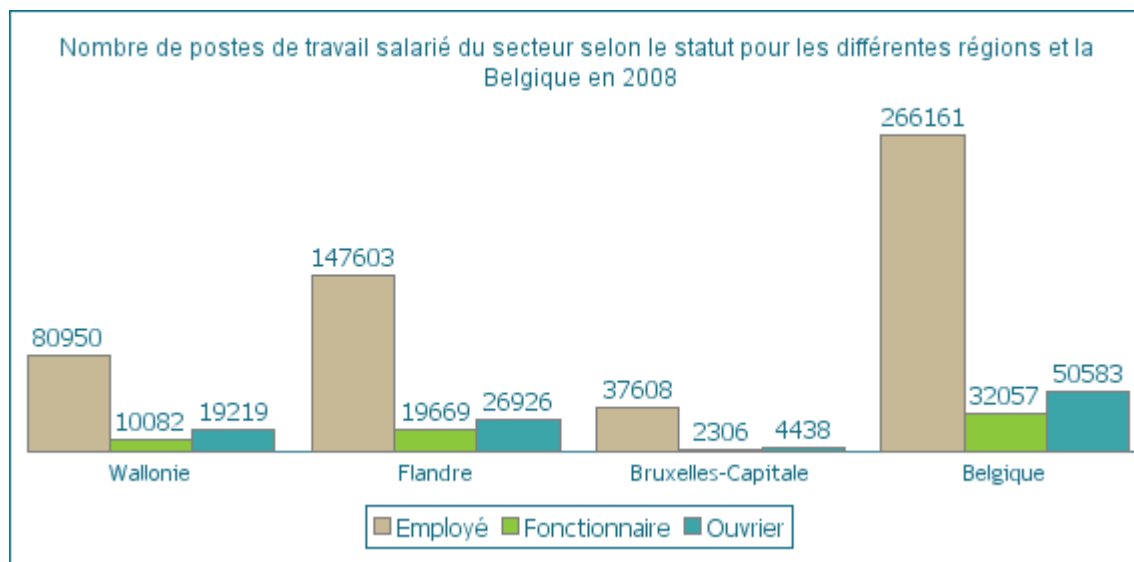
### Niveau d'emploi

#### Belgique

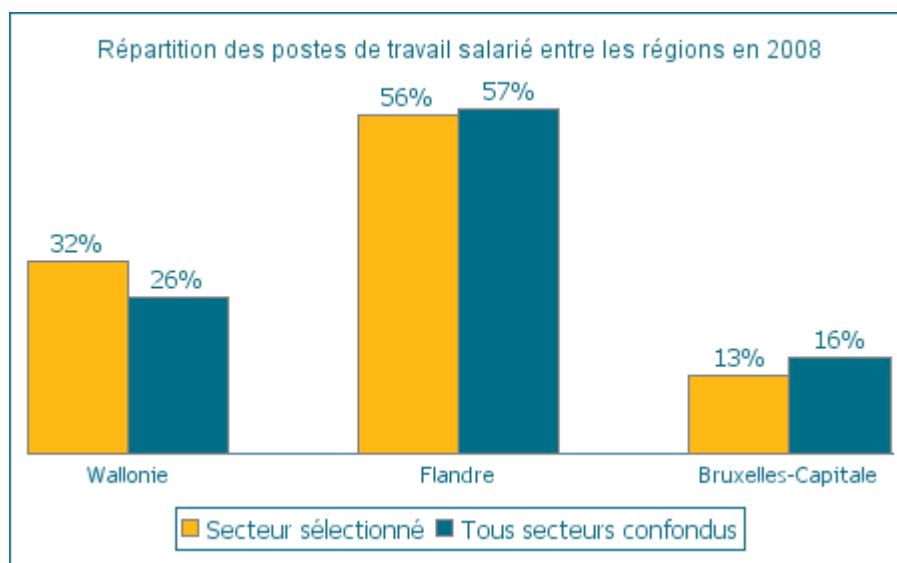
En 2008, la Belgique comptabilise 348 801 postes de travail salarié (1). Plus de trois quarts des salariés travaillent sous le statut d'employé (76 %) tandis que 12 % travaillent sous le statut d'ouvrier et 12 % sous

celui de fonctionnaire. Comme pour les entreprises, la plus grande part des postes de travail sont situés en Flandre (56 %), 32 % en Wallonie et 13 % en Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, le secteur de la santé est davantage présent en Wallonie. Ce secteur y représente en effet 11 % des emplois.

L'analyse par sous-secteur montre que 99,7 % des postes de travail salarié font partie de la santé humaine tandis que la santé animale représente à peine 0,5 %.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

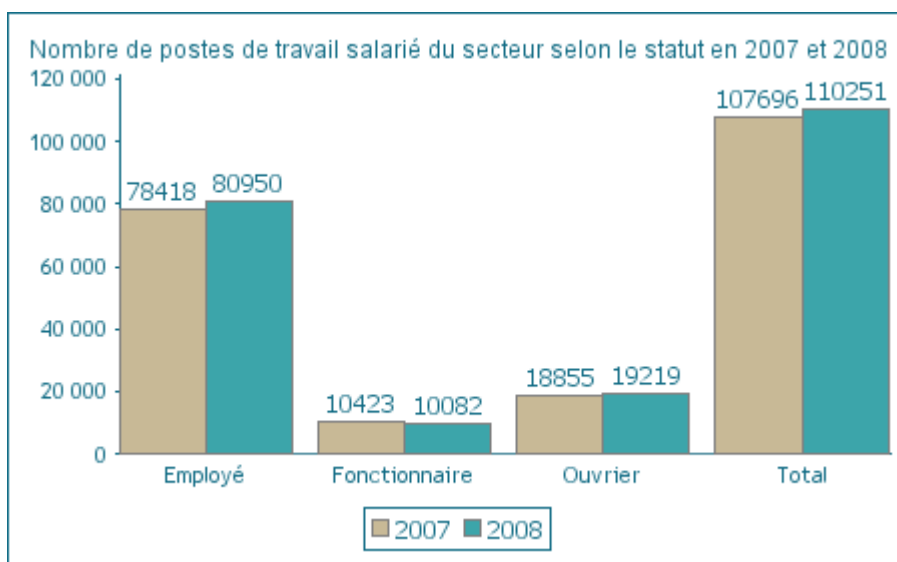


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

### Wallonie

En Wallonie, pour l'année 2008, le secteur de la santé compte 110 251 postes de travail salarié. La croissance dans ce secteur se poursuit avec une hausse de +2,4% par rapport à 2007. Les postes de travail du secteur de la santé représentent 11 % de l'ensemble des postes de travail wallons, ce qui place le secteur en 3ème position dans le classement des secteurs employeurs wallons.

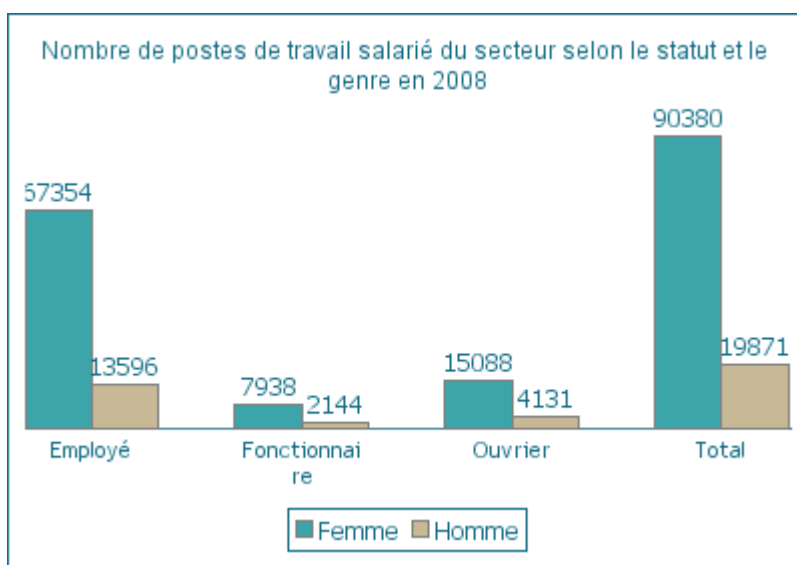
Comme pour l'ensemble du pays, c'est le sous-secteur de la santé humaine qui pourvoit la quasi-totalité des postes de travail wallon : 99,5 % des postes de travail appartiennent au sous-secteur de la santé humaine et 0,5 % à celui de la santé animale.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2007 et 2008, calculs le Forem

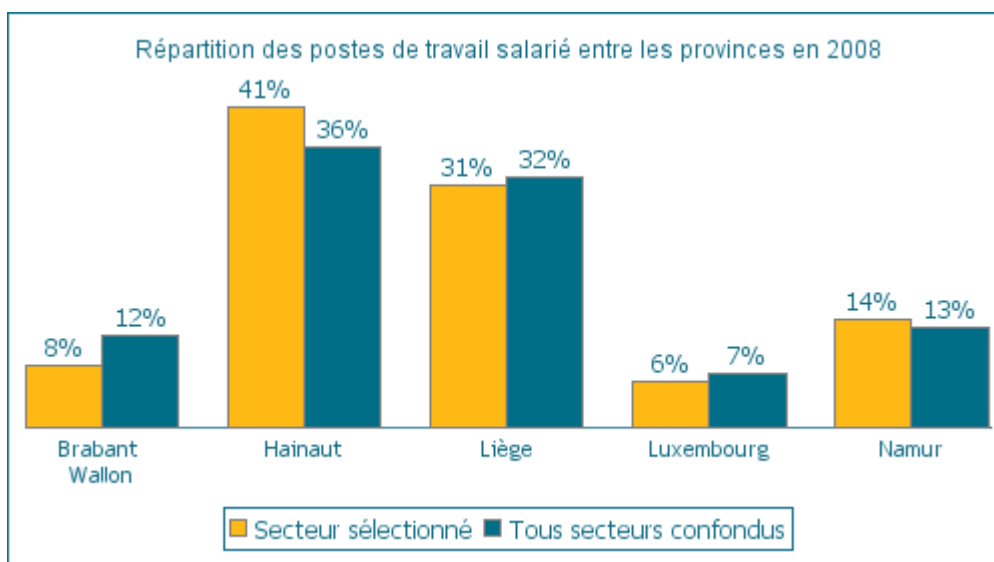
Le secteur de la santé est un secteur fortement féminisé. En effet, plus de 8 postes de travail sur 10 sont occupés par des femmes (52 479, soit 81 %) alors que 19 % le sont par des hommes. Ces chiffres diffèrent fortement de la moyenne de l'ensemble des secteurs où 47 % des postes de travail sont occupés par des femmes et 53 % par des hommes.

Une autre caractéristique du secteur de la santé est la forte représentativité des postes de travail « employé » par rapport aux postes de travail « ouvrier ». Trois quarts des postes ont le statut « employé », 17 % « ouvrier » et 9 % « fonctionnaire » alors que les moyennes de l'ensemble des secteurs wallons sont respectivement de 44 %, 37 % et 19 %.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Comme pour la ventilation géographique des entreprises, ce sont les provinces de Hainaut et de Liège qui se distinguent puisqu'elles représentent 75 % des postes de travail (41 % pour le Hainaut et 31 % pour Liège). De plus, ce sont les deux provinces qui comptent proportionnellement à l'ensemble des secteurs wallons plus de postes de travail dans le secteur de la santé.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

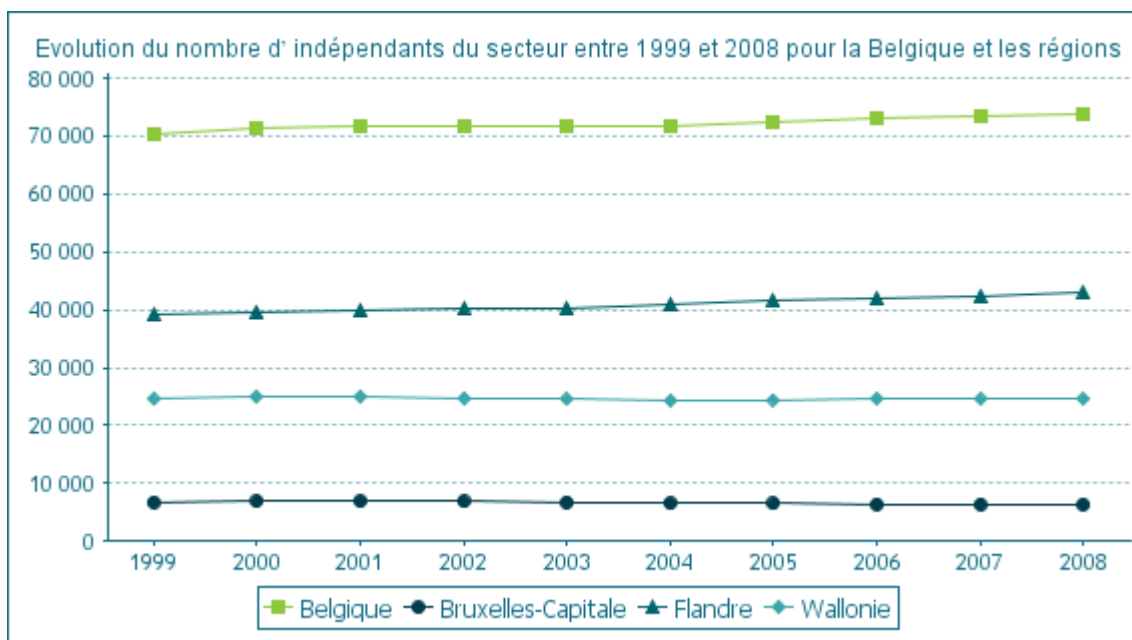
### Les indépendants

En 2008, 73 805 travailleurs indépendants (2) (3) exerçant seuls sont recensés dans le secteur de la santé. La majorité de ces travailleurs indépendants sont flamands (58 %), 33 % wallons et 9 % bruxellois.

Sur la période de 1999 à 2008, le nombre d'indépendants exerçant seuls croît. Cette croissance est de + 4,7%. Cette croissance semble s'être arrêtée net entre 2007 et 2008 où l'emploi indépendant dans le secteur s'est maintenu avec une diminution de + 0,6 %.

En 2008, en Wallonie, 24 586 indépendants travaillent seuls dans le secteur de la santé. Il représente ainsi 11 % de l'emploi indépendant.

Contrairement à l'ensemble de la Belgique, le nombre d'indépendants actifs seuls dans le secteur de la santé est stable depuis 1999 (+ 0,19 % entre 1999 et 2008 et - 0,03 % entre 2007 et 2008).



Source : ICN - Comptes régionaux 1999 - 2008, calculs le Forem

(1) Les statistiques de l'ONSS comptabilisent les emplois en termes de postes de travail équivalent temps plein et non en termes de travailleurs.

(2) Les données ICN sont ventilées par code Nace-bel 2 chiffres. Pour le secteur de la santé, nous nous référons aux données pour le code Nace-bel 2003 "85" c'est-à-dire la santé et l'action sociale.

(3) Par travailleurs indépendants il faut entendre « les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants : les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte » ( ICN, Comptes régionaux - Eléments conceptuels et méthodologiques, mars 2008).

## Associations sectorielles

Ci-dessous vous trouverez une liste non-exhaustive d'associations sectorielles (fédérations patronales, associations paritaires, centres de compétences, clusters ou autres).

ABH	Association Belge des Hôpitaux <a href="http://www.hospitals.be/francais.html">http://www.hospitals.be/francais.html</a>
ABSYM	Association Belge des Syndicats Médicaux <a href="http://www.absym.be/">http://www.absym.be/</a>
ACN	Association belge des praticiens de l'art infirmier <a href="http://www.infirmieres.be/">http://www.infirmieres.be/</a>
AEB	Association des ergothérapeutes <a href="http://www.ergo-ae.be/">http://www.ergo-ae.be/</a>
AFIS	Association Francophone des Institutions de Soins <a href="http://www.afis.be">http://www.afis.be</a>
AGEF	Associations de médecins Généralistes de l'Est de la Belgique <a href="http://www.agef.be">http://www.agef.be</a>
AMISEK	Association de kinésithérapeutes de Belgique <a href="http://www.amisek.be">http://www.amisek.be</a>
AREAM	Association Francophone pour la Recherche, l'Enseignement et les Applications de la Musicothérapie en Belgique <a href="http://www.aream.be/">http://www.aream.be/</a>
BAF	Fédération Belge des acupuncteurs <a href="http://www.acupunctuur-baf.be">http://www.acupunctuur-baf.be</a>
Biowin	Pôle de compétitivité Santé de Wallonie <a href="http://www.biowin.org/">http://www.biowin.org/</a>

COBEPRIVE	Confédération Belge des Etablissements Privés de soins de santé <a href="http://www.cobeprive.be">http://www.cobeprive.be</a>
Education Santé	Mensuel au service des intervenants francophones en promotion de la santé <a href="http://www.educationsante.be/">http://www.educationsante.be/</a>
FASD	Fédération de l'aide et de soins à Domicile <a href="http://www.fasd.be/">http://www.fasd.be/</a>
FBP	Fédération Belge des Psychologues <a href="http://www.bfp-fbp.be/">http://www.bfp-fbp.be/</a>
FCSD	Fédération des Centrales de Soins et Services à Domicile <a href="http://www.fcscd.be">http://www.fcscd.be</a>
FEMARBEL	Fédération des Maisons de Repos privées de Belgique <a href="http://www.femarbel-ferubel.be/">http://www.femarbel-ferubel.be/</a>
FFIHP	Fédération Francophone des Initiatives d'Habitations Protégées <a href="http://www.ffihp.be/">http://www.ffihp.be/</a>
FIH	Fédération des Institutions Hospitalières <a href="http://www.fih-w.be/">http://www.fih-w.be/</a>
FMM	Fédération des Maisons Médicales <a href="http://www.maisonmedicale.org/">http://www.maisonmedicale.org/</a>
FNAMS	Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales <a href="http://www.fnams.be/">http://www.fnams.be/</a>
FNBE	Fédération nationale belge des ergothérapeutes <a href="http://www.ergobel.be">http://www.ergobel.be</a>
FNIB	Fédération Nationale des Infirmières de Belgique <a href="http://www.fnib.be/">http://www.fnib.be/</a>
FWSP	Fédération wallonne des soins palliatifs <a href="http://www.fwsp.be">http://www.fwsp.be</a>
Fédération des CPAS	La fédération des CPAS <a href="http://www.uvcw.be/espaces/cpas/">http://www.uvcw.be/espaces/cpas/</a>

GBS	Groupement des Unions Professionnelles Belges de Médecins Spécialistes <a href="http://www.gbs-vbs.org">http://www.gbs-vbs.org</a>
Guide Social	Guide Social <a href="http://www.guidesocial.be/">http://www.guidesocial.be/</a>
ROB	Registre des Ostéopathes de Belgique <a href="http://www.osteo-rob.be">http://www.osteo-rob.be</a>
SBO	Société Belge d'Ostéopathie <a href="http://www.osteopathie.be">http://www.osteopathie.be</a>
SBP	Société Belge de Parodontologie <a href="http://www.parodontologie.be/">http://www.parodontologie.be/</a>
SMD	Société de Médecine Dentaire <a href="http://www.dentiste.be/">http://www.dentiste.be/</a>
SSMG	Société Scientifique de Médecine Générale <a href="http://www.ssmg.be">http://www.ssmg.be</a>
TELESOC	Banque d'informations sociales et psycho-médico-sociale <a href="http://www.fceds.be/index2.php?pg=fr/b-telesoc.htm">http://www.fceds.be/index2.php?pg=fr/b-telesoc.htm</a>
UKFGB	Union des Kinésithérapeutes Francophones et Germanophones de Belgique <a href="http://www.webkine.be/">http://www.webkine.be/</a>
UNIPSO	Union des Entreprises à profit social <a href="http://www.ufenm.be">http://www.ufenm.be</a>
UPV	Union professionnelle vétérinaire <a href="http://www.upv.be/">http://www.upv.be/</a>

## Commissions paritaires

Ci-dessous vous trouverez les commissions paritaires liées au secteur.

Numéro de la CP	Intitulé de la CP
302	Commission paritaire de l'industrie hôtelière.
305	Commission paritaire des services de santé.
305.01	Sous-commission paritaire pour les hôpitaux privés.
305.02	Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé.
305.03	Sous-commission paritaire de la prothèse dentaire.

## Métiers du secteur

Les métiers les plus demandés par le secteur d'activités, c'est-à-dire classés par ordre décroissant du nombre d'offres d'emploi reçues par Le Forem en 2006-2007 en provenance de ce secteur .

### [Infirmier/infirmière généraliste](#)

Métiers du groupe: Infirmier en soins généraux

### [Intervenant/intervenante auprès d'enfants](#)

Métiers du groupe: Assistant aux instituteurs maternels ou primaires, Accueillant d'enfants, Puériculteur

### [Aide-soignant/aide-soignante](#)

Métiers du groupe: Aide-soignant, Secouriste ambulancier

### [Masseur/masseuse kinésithérapeute](#)

Métiers du groupe: Ostéopathe, Chiropracteur, Kinésithérapeute

### [Secrétaire bureautique spécialisé/spécialisée](#)

Métiers du groupe: Secrétaire spécialisé

### [Infirmier/infirmière de service spécialisé](#)

Métiers du groupe: Infirmier en soins spécialisés

### [Nettoyeur/nettoyeuse de locaux et de surfaces](#)

Métiers du groupe: Technicien de surface

### [Assistant/assistante en cabinet médical](#)

Métiers du groupe: Assistant en cabinet dentaire, Assistant en cabinet médical

### [Intervenant/intervenante à domicile](#)

Métiers du groupe: Agent accompagnateur de déplacements, Personne de compagnie, Aide familial

### [Ergothérapeute](#)

Métiers du groupe: Ergothérapeute

### [Technicien/technicienne de laboratoire d'analyses médicales](#)

Métiers du groupe: Technologue de laboratoire médical

### [Médecin praticien](#)

Métiers du groupe: Médecin spécialiste en neuropsychiatrie, Médecin spécialiste en neurologie, Médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation, Médecin spécialiste en médecine d'urgence, Médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie, Médecin spécialiste en neurochirurgie, Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, Médecin spécialiste en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, Médecin spécialiste en radiodiagnostic, Médecin spécialiste en anatomie pathologique, Médecin spécialiste en ophtalmologie, Médecin spécialiste en chirurgie, Médecin spécialiste en cardiologie, Médecin spécialiste en gastro-entérologie, Médecin spécialiste en médecine du travail, Médecin spécialiste en urologie, Médecin spécialiste en stomatologie, Médecin spécialiste en pneumologie, Médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie, Médecin spécialiste en médecine légale, Médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique, Médecin spécialiste en dermato-vénérologie, Médecin généraliste, Médecin spécialiste en pédiatrie, Médecin spécialiste en médecine interne, Médecin spécialiste en psychiatrie, Médecin spécialiste en chirurgie orthopédique, Médecin spécialiste en rhumatologie

### [Educateur-intervenant éducatif/éducatrice-intervenante éducative](#)

Métiers du groupe: Responsable de service éducatif, Educateur

### **Orthophoniste**

Métiers du groupe: Logopède

### **Agent administratif/agent administrative d'entreprise**

Métiers du groupe: Employé administratif, Aide-comptable

### **Intervenant/intervenante d'action sociale**

Métiers du groupe: Assistant social, Conseiller conjugal et familial

### **Secrétaire bureautique polyvalent/polyvalente**

Métiers du groupe: Secrétaire généraliste

### **Pharmacien/pharmacienne**

Métiers du groupe: Pharmacien

### **Technicien/technicienne en imagerie médicale**

Métiers du groupe: Technologue en imagerie médicale

### **Sage-femme**

Métiers du groupe: Infirmier accoucheur

### **Psychologue clinicien/psychologue clinicienne**

Métiers du groupe: Assistant en psychologie clinique, Psychothérapeute, Psychologue

### **Préparateur/préparatrice en pharmacie**

Métiers du groupe: Assistant pharmaceutico-technique

### **Agent/agent de service de collectivité**

Métiers du groupe: Assistant ménager en collectivité, Agent de soins en hydrothérapie, Assistant logistique en milieu hospitalier, Ouvrier d'entretien du bâtiment, Brancardier

### **Agent/agent de accueil**

Métiers du groupe: Agent d'accueil, Ouvreur d'espace culturel et/ou de loisirs, Réceptionnaire automobile, Téléphoniste

### **Cadre des services paramédicaux**

Métiers du groupe: Chef de service paramédical

## **Codes NACE**

Le secteur Santé est composé des codes NACE suivant:

75.0 Activités vétérinaires

86.1 Activités hospitalières

86.2 Activités des médecins et des dentistes

86.9 Autres activités pour la santé humaine

87.1 Activités de soins infirmiers résidentiels

87.2 Activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes

87.3 Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur

N.B. Cette plateforme d'information donne un éclairage sur différentes facettes du marché de l'emploi: les secteurs d'activités, les métiers et professions, les études et formations professionnalisantes. Elle n'a pas de prétention à fournir une analyse exhaustive de tous les aspects de l'activité du marché du travail.